

Extrait du Couvent de Marseille

<http://marseille.dominicains.com>

UN EVEQUE DOMINICAIN DE MARSEILLE, GUILLAUME SUDRE (1361-1366)

- Histoire - Jusqu'à la Révolution... -

Date de mise en ligne : samedi 22 avril 2006

Copyright © Couvent de Marseille

Tous droits réservés

Déjà, en 1334, un Frère Prêcheur, Jean Artaudi, fait évêque de Nice par le Pape Jean XXII, en 1329, avait été transféré sur le siège épiscopal marseillais, qu'il n'occupa que quelques mois. Mort au couvent de Saint-Maximin, en juillet 1335, il devait être enseveli à la Madeleine d'Aix.

Quelques trente ans plus tard, ce fut au tour d'un autre dominicain, Guillaume Sudre, d'être appelé à régir le diocèse de Marseille, en 1361, l'année même où Guillaume Grimoard, le futur Urbain V, revêtait à Saint-Victor la dignité abbatiale. Les deux hommes se connaissaient, unis, semble-t-il, par les liens d'une franche amitié.

Guillaume Sudre, originaire de Laguene (19150), à 5 ou 6 kilomètres au sud-est de Tulle, prit l'habit de Frère Prêcheur au couvent de Brive-la-Gaillarde et connut, dans l'Ordre dominicain, une carrière toute vouée aux études, jusqu'au jour de 1348 - l'Année terrible, celle de la Peste Noire - où les capitulaires, réunis au couvent de Saint-Gaudens, le placèrent à la tête de la province de Toulouse. Pour peu de temps. Dès 1350, il se trouvait à la curie d'Avignon, nommé par le Pape Clément VI, Maître du Sacré-Palais, charge qu'il devait occuper onze années durant. C'est le 27 août 1361 qu'il fût institué, par Innocent VI, évêque de Marseille, sacré le mois suivant.

Sur le siège marseillais, Guillaume Sudre succédait à une série de prélats qui tous, les uns après les autres, plus soucieux de hanter sur les bords du Rhône les couloirs du palais pontifical que de vaquer aux tâches pastorales, n'avaient guère observé le devoir de résidence. Le nouvel évêque trouva son église dans une situation difficile. L'économie du port était en pleine récession. L'insécurité, tant à l'intérieur de la ville, qu'à l'extérieur, posait de graves problèmes qui obligèrent le prélat à prendre de sévères mesures contre les bandes issues des Grandes Compagnies. Ces dernières, depuis le Rhône, manifestaient leur intention de marcher sur Marseille. Guillaume Sudre ordonna en conséquence à son viguier et à ses bailes de contraindre par voix de héraut leurs administrés, sous peine de sanctions, à se mettre à l'abri dans les quatre jours qui suivraient, eux, ainsi que leurs provisions de vivres - blé, vin et autres victuailles - à l'intérieur des lieux fortifiés, emportant leurs réserves de foin et de paille (sinon qu'ils les brûlent). Que tous les murs, portes de défense et bretèches, soient réparés. Qu'en chacun de ces points forts ou castrum, soit institué un bon capitaine, à qui chacun sera tenu d'obéir en ce qui concerne la défense, le service, la garde de ces lieux fortifiés. Des tours de surveillance, jour et nuit, seront à prévoir et les enceintes devront être gardées. Que le peuple soit partout convoqué en parlement, que l'on vérifie si chacun possède des armes en conformité avec sa condition ; ceux qui n'en auront pas seront contraints à s'en procurer.

Au cours des délibérations de ces parlements, on s'enquerra aussi au sujet des arbalètes, car en ce qui concerne ces instruments, si l'on en a besoin, autant que faire se peut, nous sommes décidés à apporter notre aide, conclut l'évêque. Telle est la teneur de la circulaire expédiée par Guillaume Sudre aux responsables civils de son diocèse, texte qui se clôt sur une pressante invitation à faire diligence, désignant enfin Philippe Tournier - notre écuyer - comme son délégué dans cette affaire. Guillaume Sudre, en ces circonstances qui veulent beaucoup de décision, se révèle pleinement fidèle à l'idéal de l'évêque defensor civitatis. Dans le domaine de ses responsabilités proprement religieuses il allait se montrer réformateur. A la suite d'une visite pastorale, qui n'a malheureusement laissé que peu de traces documentaires, il convoqua à cet effet un synode diocésain, dont là encore, malheureusement, les actes ne nous ont pas été conservés.

Dans le monde des nombreux couvents que comptait la cité, la situation n'était guère brillante. A part le monastère victorin qui paraît avoir mieux résisté aux bourrasques de ces temps troublés, ailleurs c'était la crise. Surtout chez les Frères-Mineurs, dont le prestigieux couvent, sanctuaire du culte de saint Louis d'Anjou, se débattait au milieu des pires difficultés. Le couvent dominicain ne comptait, lui, qu'une douzaine de religieux. C'est dans leurs rangs que Guillaume Sudre vint chercher son Vicaire-Général, frère Guillaume, de la famille des seigneurs de Roquevaire. Sous les voûtes de l'église des Prêcheurs, Guillaume Sudre consacra de nombreuses moniales des trois monastères de femmes : Saint-Sauveur, N.-D. de Sion, Saint-Pons (près de Gémenos), maisons religieuses qui semblent avoir été l'objet de toute sa sollicitude. La brièveté de la présence de Guillaume Sudre à la tête de l'église de Marseille ne permit pas au travail de réorganisation ainsi amorcé de porter tout son fruit. En octobre 1365, il eut l'honneur de présider aux festivités qui accompagnèrent la venue à Marseille du pape Urbain V. C'est un an plus tard que ce dernier, lors du Consistoire tenu le 18 septembre 1366, le premier des quatre que comptera son pontificat,

UN EVEQUE DOMINICAIN DE MARSEILLE, GUILLAUME SUDRE (1361-1366)

créa trois cardinaux, dont Guillaume Sudre.

Le nouveau cardinal connut un grand crédit auprès du Pape. Il l'accompagna en Italie, devint évêque d'Ostie le 17 septembre 1367 et prit part à toutes les grandes affaires qui se traitèrent à la cour pontificale. De retour de Rome, en 1370, en compagnie d'Urbain V, il mourut à Avignon le 28 septembre 1373 et fut enseveli dans l'église des Dominicains. Son sceau épiscopal nous a été conservé, il se trouve aux Archives Départementales. Fort élégant, en cire rouge, il porte les armoiries de notre prélat, qui se lisent : de gueules à la bande d'argent chargée de quatre chevrons de sable.